

Pour effectuer une réservation, vous devez obligatoirement remplir le [formulaire de réservation](#) et nous le retourner par courriel à loisir.reservations@longueuil.quebec. Aucune disponibilité de salles et de plateaux sportifs ne peut être confirmée par téléphone.

Prendre note qu'une tarification est applicable et qu'un **délai minimum de 10 jours ouvrables est requis**.

Pour toute réservation au nom d'une **compagnie ou d'un organisme**, le demandeur doit figurer au [registre des entreprises du Québec](#). Sinon, la réservation devra être faite au nom personnel du demandeur. Un seul responsable par demande.

Fermeture : Période des fêtes du 23 décembre 2023 au 5 janvier 2024
Période estivale du 22 juin au 3 septembre 2024
Jours fériés selon le calendrier de l'année en cours
Semaine de relâche (4 au 10 mars 2024)

Nous ne permettons plus de réservations à des groupes non reconnus qui veulent offrir des cours, camps de jour, programmes ou toute autre activité avec inscription (\$). Les activités ne peuvent engendrer de contribution ou faire de la publicité. Advenant le non-respect de cette clause, la Ville peut sans préavis préalable, mettre fin à l'ENTENTE.

Les groupes qui ont des espaces autorisés sur le territoire de Longueuil et qui offrent ces services sont reconnus en tant qu'organisme, suite à une entente de reconnaissance avec la Ville de Longueuil.

Considérant que plusieurs organismes reconnus offrent des activités, vous pouvez vous référer à eux et vous joindre à un de ces groupes et/ou offrir vos services. La Ville met à la disposition de ses citoyens une panoplie d'activités culturelles, artistiques, sportives, libres et récréatives. Plusieurs événements sont mis sur pied pour les enfants, les familles, les jeunes et les moins jeunes. Vous trouverez de l'information sur certains organismes dans la section [quoi faire à Longueuil](#).

La tarification pour un gymnase simple est de 55\$/h + taxes.

Si votre demande est pour une saison complète, une avance équivalente à 4 semaines est demandée, ce montant sera déduit au paiement final de la dernière session d'activité. Cette avance sert de dépôt pour avoir accès aux activités/installations. La procédure de facturation habituelle (aux deux mois) suivra ensuite son cours. La programmation automne-hiver, débute en septembre et prend fin en juin.

Une liste de participants devra être fournie avec leurs coordonnées (noms, adresses à domicile, téléphones).

Il y a plusieurs écoles sur le territoire de la ville de Longueuil, donc, nous ne pouvons pas dresser une liste de nos gymnases. Afin de faciliter et de réduire la recherche d'un gymnase disponible pour votre activité, veuillez svp inscrire vos préférences (une ou deux écoles ciblées, la nature de l'activité, la date de début et de fin de votre saison, le jour, l'heure de début et fin de l'activité, ainsi que l'arrondissement souhaité).

Pour la réglementation et les précisions concernant l'utilisation des gymnases, voir page suivante.

LOCATION GYMNASÉ

Règlements et précisions

Règlements et précisions concernant l'utilisation des gymnases dans les écoles :

- La location d'un gymnase est offerte en dehors des heures scolaires, les soirs de semaine après 18h30 ou le week-end. Il n'y a pas de réservation dans les gymnases durant la période estivale, durant la semaine de relâche et les jours fériés.
- L'ouverture/fermeture du gymnase sera effectuée par un surveillant à l'heure exacte du début/fin de la réservation, il est donc important de respecter les heures prévues de votre contrat. Vous pourrez arriver un maximum de 15 minutes d'avance pour l'accès aux vestiaires seulement.
- Disponible à la location pour des activités ou anniversaires sportifs seulement.
- Il est interdit d'installer tout autre équipement (ex : tables, chaises, etc.).
- La nourriture et les boissons sont strictement interdites dans les gymnases. Seules les bouteilles d'eau sont acceptées.
- Nous prêtons que les équipements fixes et lourds, comme les buts de soccer ou les poteaux de badminton et de volleyball. Vous devez apporter vos filets et autres équipements (ballon, raquettes, etc.).
- Les participants sont dans l'obligation d'utiliser l'équipement approprié à l'intérieur, soit, des espadrilles à semelle blanches et aucun équipement susceptible d'abimer les planchers.
- Hockey cosom : balle à trou, espadrille et bâton pour ne pas marquer le plancher, ruban blanc sur le hockey sont obligatoire. Il n'est pas permis d'utiliser les « sliders » dans les écoles.
- La longueur d'un poteau de volleyball est 102 pouces, l'installation du filet est à hauteur variable de 11 pieds. Les dimensions du/des terrains sont celles des terrains officiels (environ 9m x 18m).
- Visite de gymnase non disponible.
- Pas de wifi dans les gymnases.
- IMPORTANT- Les réservations sont conditionnelles à ce qu'il n'y ait pas de demande de blocage par l'école et/ou la Commission scolaire.
- Le locataire est responsable de toute réclamation faite par les participants pour blessure corporelle, et sera tenu responsable pendant la période de location de tout dommage ou de sa négligence, que ce soit à l'immeuble, au mobilier ou aux accessoires se trouvant dans et autour des lieux loués.